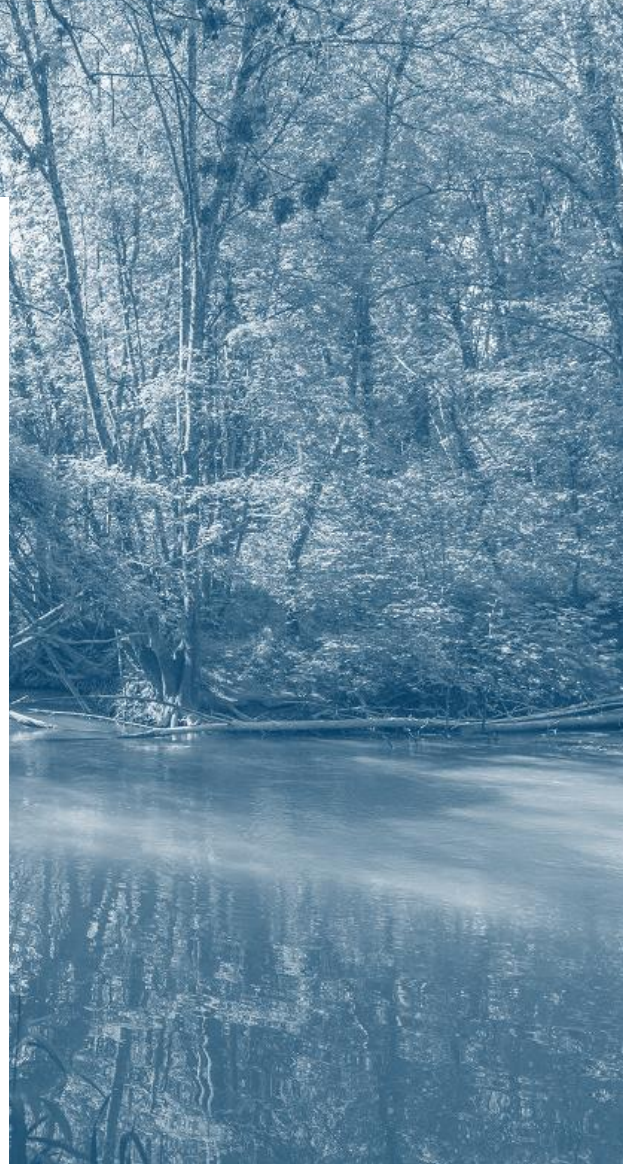


Evacuation des eaux

Durabilité



Mme Danièle Petoud

Municipale

M. Alexandre Muller

Adjoint, responsable évacuation des eaux

M. Stanislas Gouhier

Délégué à la durabilité



Jusqu'au 17 juin 2025, les secteurs « Bâtiments » et « Administration des salles et manifestations » étaient sous la responsabilité de Mme Danièle Petoud. Ils ont ensuite été repris par M. Christian Maeder, Syndic.

Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité

ORGANISATION DU SERVICE

Jusqu'au 17 juin 2025, les secteurs « Bâtiments » et « Administration des salles et manifestations » étaient sous la responsabilité de Mme Danièle Petoud. Ils ont ensuite été repris par M. Christian Maeder, Syndic. Voir pages 47 à 56.

SECTEUR « DURABILITE »

Collaboration interservices

Une part importante du travail du Délégué au Plan climat et du Délégué à la transition énergétique s'effectue en transversalité avec l'ensemble des services.

GT Climat

Le Délégué au Plan climat et à la durabilité a organisé 23 séances avec les membres du groupe de travail, par service ou en plénière, afin de suivre et accompagner la mise en œuvre du Plan climat. Les services techniques sont particulièrement concernés en raison du nombre d'actions du Plan climat qui concernent leur cœur de métier. Ces séances servent également à relever les indicateurs présents dans le rapport d'évaluation du Plan climat.

Boussole 21 et autres évaluations

En 2025, le Délégué au Plan climat et à la durabilité a accompagné l'évaluation de la durabilité de huit projets de l'administration :

- Le préavis n° 2025/01 « Réfection et isolation de la toiture du bâtiment sis rue du Villars 13 – Crédit de construction ».
- Le préavis n° 2025/02 « Réaménagement des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz – Crédit de construction ».
- Le préavis n° 2025/04 « Modification du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens ».

- Le préavis n° 2025/05 « Centre socioculturel – Fermeture de la terrasse du 6^e étage – Crédit de construction ».
- Le rapport-préavis n° 2025/06 « Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Aristide Timba Bema, intitulé *Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations* ».
- Le préavis n° 2025/08 « Stade du Croset – Réfection du terrain B – Crédit de construction ».
- Le préavis n° 2025/11 « Développement du secteur du Pontet – Organisation d'un concours de projets – Crédit d'étude ».
- Le préavis n° 2025/12 « Ecole provisoire au Pontet – Acquisition de containers – Demande de crédit ».
- Le préavis n° 2025/13 « Collège Neptune – Rénovation et réaffectation du bâtiment – Crédit d'étude ».

La phase n° 1 de réalisation et de test de l'outil Boussole 21 s'est terminée en décembre 2025, avec des résultats positifs ; les préavis précités ont bénéficié d'améliorations grâce à la prise en compte de tous les aspects de la durabilité. La phase n° 2, acceptée par la Municipalité en décembre 2025, servira à optimiser et faciliter l'utilisation de l'outil.

Analyse énergétique des dossiers de la police des constructions

Le Délégué à la transition énergétique travaille en étroite collaboration avec le Service de l'urbanisme pour analyser les aspects énergétiques des dossiers de mise à l'enquête et des demandes de permis de construire. Ce contrôle cible prioritairement les systèmes de chauffage, les installations solaires photovoltaïques, ainsi que la performance de l'enveloppe thermique, tant pour les rénovations que pour les nouvelles constructions.

Plan climat communal



Communication de la mise en œuvre du Plan climat (1.1.4)

Depuis avril 2023, la communication du Plan climat passe, d'une part, par la rédaction d'articles dans chaque édition du journal communal ; à ce jour, ce ne sont pas moins de 16 articles qui ont été écrits. D'autre part, depuis janvier 2024, un post Instagram sur le compte de la Ville est publié tous les mois, mettant en évidence la mise en œuvre des actions du Plan climat par un service différent.

Pour répondre à l'attente du Conseil communal, un rapport d'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du Plan climat a été publié. Le rapport a été accepté par la Municipalité en juin, puis le Délégué au Plan climat et à la durabilité l'a présenté au Conseil communal le 2 octobre 2025. Le rapport est maintenant disponible en téléchargement sur le site internet communal.

www.ecublens.ch/cadre-de-vie/durabilite/plan-climat

Outil d'analyse de durabilité dans les projets de la Ville (1.4.2 et 1.4.6)

A la suite du travail effectué avec l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) et d'autres communes, le Secteur durabilité travaille de plus en plus avec l'outil d'analyse en durabilité « Boussole 21 ». Il réunit autour de la table les personnes reconnues pour leurs connaissances et expertises dans un domaine précis, et ainsi améliorer la qualité des projets défendus.

Un nouvel outil de détermination des parties prenantes, de la participation et de l'intégration de Boussole 21 aux projets est en cours de finalisation. Il doit permettre de déterminer quels projets doivent utiliser Boussole 21, ainsi que le nombre de parties prenantes à un projet.

Soutien aux projets de durabilité (1.3.1)

En 2025, le Secteur durabilité a soutenu trois projets issus de la population : « Bobi », qui vise à faciliter le partage d'objets entre particuliers, par le prêt ou la location ; « Au-Potager d'Ecublens », qui loue des parcelles cultivables clés en main pour la population ; « La forêt dans tous ses sens », qui a réuni plusieurs personnes de différentes générations autour de la reconnexion à la forêt.

Evaluation des dépenses communales sous l'angle climatique (1.4.4)

En 2024, la Ville a lancé une collaboration avec une société dans l'optique de développer un outil de comptabilité carbone basé sur les dépenses. Les premiers résultats ont été présentés au printemps 2025, en-deçà des espérances. L'approche de la comptabilisation des émissions de CO₂ par les dépenses se révèle trop complexe pour être étendue, en l'état, et transformée en une utilisation concrète. Une nouvelle approche est en cours de conception.

Plan de mobilité (3.2.11)

Le Secteur durabilité accompagne le Service de l'urbanisme et celui des ressources humaines dans la mise en œuvre du Plan de mobilité. Les 50 heures de travail ont permis de poursuivre et renforcer ses actions incitatives. Concrètement, le personnel communal a bénéficié d'ateliers de réparation de vélo (15 vélos concernés) et d'un cours de remise en selle. Par ailleurs, plusieurs défis mobilité ont été réalisés : un défi tout mode de transport doux en mars-avril (25 participants), Bike to Work en mai-juin, un jackpot mobilité en octobre et un défi de transports publics en novembre (25 participants). Par ailleurs, quatre personnes ont profité de conseils personnalisés lors d'entretiens en tête à tête pour déterminer la meilleure solution de mobilité pour elles.

Programme « Ouest Réno » (4.1.1)

Le programme « Ouest Réno », lancé en septembre 2024 par les Communes de Busigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens et St-Sulpice, s'est poursuivi en 2025 avec des ateliers pour les propriétaires et régisseurs de bâtiments de plus de 500 m², ainsi que des « Cafés réno » pour les propriétaires de villas. Ces différents événements ont tous affiché complet et les conseils prodigués aux personnes participantes devraient impulser d'importantes rénovations. Les résultats ne seront visibles qu'à moyen terme.

Concrètement, pour Ecublens, 10 bâtiments et 25 villas ont profité des conseils, ce qui dépasse l'objectif initial.

Refonte du fonds (4.1.3)

Le Secteur durabilité a poursuivi, en 2025, le travail de refonte du programme de subventions en collaboration avec la Commission consultative du fonds communal d'encouragement pour le développement durable. Cette transformation, visant à optimiser l'efficacité et l'équité des subventions, s'accompagnera d'un nouveau règlement et d'un guichet virtuel, tous deux en cours de finalisation. Par ailleurs, la refonte du fonds passe également par une nouvelle structure de communication et une nouvelle charte graphique, également en cours de travail.

Renforcer la politique d'achats responsables (5.2.8)

Depuis 2024, Ecublens a participé au COPIL qui regroupait le Canton et cinq communes. L'étude s'est terminée en septembre 2025 avec, à la clé, une méthode et des outils d'action à mettre en place. En 2026, le Secteur durabilité débutera le travail d'identification des opportunités et d'amélioration de la directive, en partenariat avec les différents services responsables d'achats (machines et véhicules, informatique, produits de nettoyage, vêtements professionnels, mobilier).

Développer les permis de végétaliser (5.3.2)

Fin 2025, 18 bacs de « culture urbaine » sont exploités sur le territoire communal, avec satisfaction selon les retours obtenus. Pour mieux les valoriser, il a été décidé de retravailler les panneaux d'affichage. Ils ont été réalisés par Afiro, reliant transition écologique et soutien à une association de réinsertion professionnelle. Les panneaux seront déployés au premier trimestre 2026.



Programme d'accompagnement des propriétaires pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (6.1.2)

En partenariat avec les Communes de Busigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Prilly, Renens et Saint-Sulpice, la Ville d'Ecublens a lancé un programme d'accompagnement personnalisé, nommé Group-it, destiné aux propriétaires immobiliers pour l'installation de panneaux solaires.

Inscrite au Plan climat communal (mesure 6.1.2), cette action est menée en collaboration avec la HES-SO Valais et soutenue par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Son objectif est de simplifier les démarches techniques et administratives liées à la réalisation d'installations photovoltaïques pour permettre aux propriétaires de réaliser leur projet dans les meilleures conditions.

Ce dispositif a permis l'organisation de trois séances d'information intercommunales totalisant plus de 300 personnes (dont 120 à Ecublens), à l'issue desquelles les participants ont pu bénéficier d'une pré-évaluation du potentiel solaire de leur toiture. Le programme s'achèvera par un appel d'offres groupé permettant aux propriétaires de concrétiser leur projet à des conditions avantageuses.

EPFL – UNIL – Collaboration

EPFL : Cours de transition écologique

La Ville a accompagné, en 2025, deux projets d'étudiants de niveau Master. Cette année, les travaux se sont concentrés sur le Fonds d'encouragement pour le développement durable, analysant respectivement l'impact carbone des subventions et les changements de comportements de mobilité.

Le premier projet a permis de hiérarchiser l'efficacité des subventions en matière de réduction des émissions de CO₂. Le second, quant à lui, a révélé l'impact limité des mécanismes de subventionnement actuels sur les habitudes de mobilité.

Ces résultats ont nourri la réflexion sur la refonte du fonds, justifiant le renforcement de certaines catégories de subventions ainsi que l'ajustement des modes de subventionnement pour optimiser l'adoption de comportements durables.

EPFL : éoliennes à axe vertical

La collaboration avec l'EPFL pour explorer le potentiel des éoliennes à axe vertical de taille intermédiaire (moins de 30 mètres) dans l'Ouest lausannois s'est poursuivie en 2025. Le projet a fait l'objet d'une demande de soutien financier à Innosuisse, qui s'est malheureusement soldée par un refus. Un nouveau dossier sera soumis en 2026 pour obtenir cette aide financière permettant de mener à bien les quatre volets de recherche : l'étude des vents dans la région, l'identification de sites à fort potentiel éolien, l'installation d'un prototype expérimental et l'analyse de l'acceptabilité locale.

UNIL : Centre de compétences en durabilité (CCD)

Suite aux discussions en 2024, l'axe de renforcement entre le CCD et les communes s'est orienté vers la question d'une transition écologique et sociale, qui intègre les dimensions environnementales et sociales. Le CCD a accompagné le Secteur durabilité dans la réflexion sur l'implémentation de la théorie du Donut à Ecublens. A l'inverse, le Secteur durabilité a été convié à participer et analyser d'autres projets de transition, selon l'expérience écublanaise.

UNIL : « VolteFace étudiant es »

Après avoir accompagné une étudiante de la Faculté de droit de l'UNIL dans la réalisation de son mémoire de Master sur la conciliation entre la protection du patrimoine bâti et la rénovation énergétique, le Secteur durabilité a participé, au printemps 2025, à la défense finale en tant qu'expert. L'étudiante avait utilisé les données du bâtiment scolaire Neptune. Les résultats sont utilisés dans le cadre de la rénovation et revalorisation du bâtiment.

Manifestations et événements

Perséides 2025

En collaboration avec la Communes de Chavannes-près-Renens et l'association écublanaise « Sous le Ciel de l'Ouest », le Secteur durabilité a organisé la soirée sur le thème des Perséides le 10 août 2025, en plus de l'extinction de l'éclairage public. Une centaine de personnes sont venues ex-

plorer les cieux sur la place de fête du Pontet et profiter d'une soirée conférence et des instruments astronomiques mis à disposition par l'association.



La mémoire des glaciers

En partenariat avec EcoSource, Ecublens a organisé une exposition sur le thème des glaciers, en accord avec l'Année internationale de la préservation des glaciers de l'ONU. Celle-ci s'est tenue durant les mois d'octobre et novembre sur la place François Silvant et s'est conclue par une conférence tenue par la Professeure Martine Rebetez, puis la projection du documentaire « Climat décodé ».



Canton

Rencontres Canton-Communes

Le Secteur durabilité a participé aux rencontres semestrielles avec l'Etat de Vaud pour suivre l'évolution des politiques cantonales et collaborer avec les autres communes sur l'évolution des mesures communales en matière de durabilité. Les rencontres traitent de biodiversité, de la protection de la santé des personnes vulnérables lors d'événements extrêmes, de la

durabilité dans les écoles, et de l'évolution légale du traitement des déchets. Ces discussions nourrissent le Plan climat et améliorent le travail de l'administration sur ces thématiques.

Il a également été invité à partager son expérience sur différentes thématiques, lors des « Ateliers des villes », par exemple sur le thème des indicateurs des plans climat ou les « jardins extraordinaires ».

SDOL / PALM

Indicateurs climat-énergie

Le Secteur durabilité a travaillé à la mise à jour du tableau de bord énergétique et climatique de l'Ouest lausannois pour inclure les données relatives à l'année 2024. Certaines données 2025 seront disponibles courant 2026.

Les indicateurs sont disponibles sur le site internet de la Commune.

<https://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/durabilite/plan-climat#indicateurs-climat-energie>

Mobilité électrique

Les Communes de Bussigny, Crissier, Ecublens et Prilly ont mené, dans le cadre du GT Energie du SDOL, une étude consacrée aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Cette démarche conjointe visait à dresser un état des lieux des bornes existantes sur le domaine public et à anticiper les besoins futurs à l'échelle intercommunale.

Grâce à cette étude, la Commune dispose d'une feuille de route répondant concrètement à l'action 3.3.2 du Plan climat. Le déploiement d'une politique communale cohérente pour la mobilité électrique se poursuivra en collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux publics et de l'environnement pour identifier les lieux les plus propices à l'installation de bornes de recharge sur le territoire.

Planification énergétique du PALM

Le Délégué à la transition énergétique a participé à la rencontre annuelle des Communes du périmètre compact du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges PALM. Cette réunion, organisée par la Direction

cantonale de l'énergie (DGE-DIREN), vise à faire le point sur l'état d'avancement des mesures de la planification énergétique du PALM, réalisées par les différentes communes du périmètre, et partager des réalisations en lien avec ces actions.

Les 12 mesures-cadre de la planification énergétique du PALM, établies en 2022, couvrant les thématiques des réseaux thermiques, du solaire, de la rénovation énergétique, des activités économiques et de la mobilité électrique, ont toutes bien progressé. La DGE-DIREN propose par conséquent une mise à jour du plan d'action, dès 2026, avec la participation des Communes. Ce nouveau plan de mesures sera validé par les Municipalités concernées.

SIE SA – Collaboration

Eco-logement

Courant 2025, sous mandat d'Ecublens, SIE SA a mis en place deux opérations éco-logement qui visent à accompagner les locataires dans la transition énergétique. Ces opérations ont été organisées conjointement avec les Communes de Chavannes-près-Renens et Renens.

Les deux opérations de 2025 ont touché 193 logements, pour un potentiel maximal de 233, soit un taux d'effectivité de 82,8 %. L'ensemble devrait permettre de faire économiser aux ménages 175 MWh d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire et électricité), 5'618 m³ d'eau et l'équivalent de 38 tonnes d'éqCO₂ par année.

Conférence sur la mobilité électrique

Avec les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens, SIE SA a organisé une conférence ayant pour titre « La mobilité électrique, entre mythes et réalités » pour fournir une information de qualité à la population de la région.

Un représentant de l'association Swiss eMobility est venu parler de l'impact environnemental des véhicules électriques, de l'infrastructure de recharge et des idées reçues sur l'électromobilité. 77 personnes ont participé à la conférence, dont 2/3 de personnes d'Ecublens.

Regroupement de consommation propre virtuel à la Coquerellaz

En partenariat avec la coopérative citoyenne Newatts et SIE SA, la Commune d'Ecublens a inauguré, en automne 2025, le tout premier regroupement pour la consommation propre virtuel (RCPv) de l'Ouest lausannois.

Le RCPv permet aujourd'hui à la centrale solaire de l'annexe du collège de la Coquerellaz, forte de ses 70'000 kWh annuels, et à la petite installation de l'APEMS voisin, d'alimenter conjointement les deux bâtiments ainsi que l'abri de la protection civile et l'appartement du concierge. Le réseau SIE permet de les relier, et un comptage intelligent s'assure que cette boucle locale d'énergie soit gérée comme une entité unique. L'énergie produite est ainsi consommée quasi intégralement sur place, à l'échelle d'un micro-quartier.

Cité de l'énergie

Après le renouvellement de sa labellisation en 2024, la Ville d'Ecublens a continué de travailler, en 2025, à la mise en œuvre des mesures de son plan d'action en vue du prochain réaudit en 2028.

La visite annuelle du conseiller Cité de l'énergie a permis de passer en revue les mesures et de s'assurer que la Commune continue à avancer dans la bonne direction, en conformité avec l'objectif cadre de zéro émission nette à l'horizon 2050.

Optimisation énergétique

Dans l'optique de réduire les consommations énergétiques de ses bâtiments, la Commune a initié une phase test du système d'optimisation du chauffage YORD. Cette solution helvétique a été déployée en automne 2025 au sein du collège du Croset pour une durée minimale d'une année.

Ce dispositif utilise l'intelligence artificielle et des capteurs connectés pour piloter activement la chaufferie existante. En anticipant les besoins thermiques réels du bâtiment (météo, occupation), la technologie vise à réduire significativement la consommation d'énergie sans altérer le confort des usagers. Ce projet pilote permettra d'évaluer la pertinence d'un déploiement à plus

large échelle sur d'autres bâtiments énergivores du parc immobilier communal.

Comptabilité énergétique

La Ville continue de comptabiliser les consommations énergétiques de ses bâtiments au moyen du système Energo. Ce monitoring permet de suivre les consommations des différents bâtiments communaux, d'identifier rapidement d'éventuelles anomalies et d'observer les tendances annuelles.

En surveillant les consommations et en optimisant les réglages d'exploitation (chauffage, ventilation), la Commune s'assure une gestion économe des ressources, réduisant simultanément la facture énergétique et l'empreinte carbone de l'administration.

Solaire photovoltaïque

Solaire sur les bâtiments communaux

En 2025, la Ville a équipé la nouvelle toiture plate du bâtiment Mars du collège du Pontet d'une centrale photovoltaïque dont la production annuelle d'environ 55'000 kWh, couvrira l'intégralité de la consommation annuelle en électricité du bâtiment.

La Commune continue d'exploiter ses quatre autres installations sur le bâtiment Pluton au Pontet, sur le collège Croset-Parc, sur le bâtiment de la place des sports du Croset et sur l'APEMS de la Coquerellaz (jusqu'en août 2025), totalisant une production de 99'053 kWh en 2025.

Par ailleurs, plusieurs toits de la Commune accueillent des installations solaires photovoltaïques en *contracting*. C'est le cas de la Grande salle (propriété des SIE), du collège de la Coquerellaz (propriété des SiL), de l'annexe de la Coquerellaz (propriété de Newatts) ou encore de l'APEMS de la Coquerellaz. L'installation photovoltaïque de ce dernier bâtiment a été revendue, en septembre 2025, à la coopérative Newatts pour faciliter la constitution d'un regroupement de consommation propre virtuel.

Préavis

Etude de voies solaires

Faisant suite à un postulat, le Secteur durabilité, en collaboration avec les Services de

l'urbanisme et des travaux publics et de l'environnement, a soumis un rapport-préavis au Conseil communal, le 13 février 2025, pour examiner la faisabilité d'implanter des voies solaires sur le territoire communal. Ce rapport-préavis n° 2025/03 était intitulé : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Anton Gaillard « Offensive solaire le long des chemins, quels sont les perspectives et le potentiel pour Ecublens ? ».

Au-delà des contraintes techniques et juridiques, l'étude analyse les aspects énergétiques et financiers afin de déterminer l'opportunité de ces aménagements par rapport aux installations sur les toitures et façades des bâtiments existants.

L'analyse démontre qu'il n'est économiquement pas viable de créer une structure dont l'utilité principale est de supporter une installation photovoltaïque. Il convient dès lors de prioriser, dans un premier temps, l'exploitation du potentiel sur les bâtiments (encore important à Ecublens) pour optimiser les capacités de production d'électricité renouvelable sur le territoire communal.

Plan climat 2^e génération

Le Secteur durabilité a présenté le préavis n° 2025/14 « Plan climat 2^e génération – Programme « Durabilité-Donut » – Crédit-cadre », qui prévoyait de mettre à jour le plan d'action du Plan climat, qui arrivera à terme en 2027.

Fruit d'une année de travail, de participation avec tous les services de l'Administration communale et de discussions avec le Centre de compétence en durabilité de l'Unil et d'autres villes, le préavis devait permettre à l'Administration de travailler conjointement sur les questions climatiques et sociales. Il devait proposer un set d'indicateurs complet pour le suivi du Plan climat et d'autres politiques de durabilité de la Ville et aurait permis à la population écublanaise de participer à l'élaboration de la suite du Plan climat. Le préavis a été refusé par le Conseil communal.

Fonds communal d'encouragement pour le développement durable



Le Fonds communal d'encouragement pour le développement durable a continué à soutenir les habitants de la Commune ainsi que des projets citoyens contribuant à la transition énergétique et plus largement écologique.

Toutes les personnes physiques ou morales, à l'exclusion du Canton et de la Confédération, peuvent bénéficier de subventions du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Avec l'utilisation de ce fonds, la Municipalité a pour objectif de :

- Sensibiliser la population à la problématique énergétique.
- Motiver et contribuer à la rénovation du parc immobilier territorial d'un point de vue énergétique.
- Inciter à réduire la consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.
- Développer la mobilité douce sur le territoire communal.
- Maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable.

Subventions

La procédure et les conditions d'octroi des aides financières sont régies par la Directive du fonds communal d'encouragement pour le développement durable, comprenant les catégories d'attribution de subventions suivantes :

- Audit énergétique.

- Assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments (façades, toitures, fenêtres).
- Rénovation complète avec certificat Minergie.
- Energies solaires (capteurs solaires thermiques et photovoltaïques).
- Chauffage (pompe à chaleur et chauffage à bois).
- Mobilité.
- Eléments naturels et paysagers.
- Appareils ménagers.
- Transports publics (abonnements ½ tarif, Mobilis et AG).

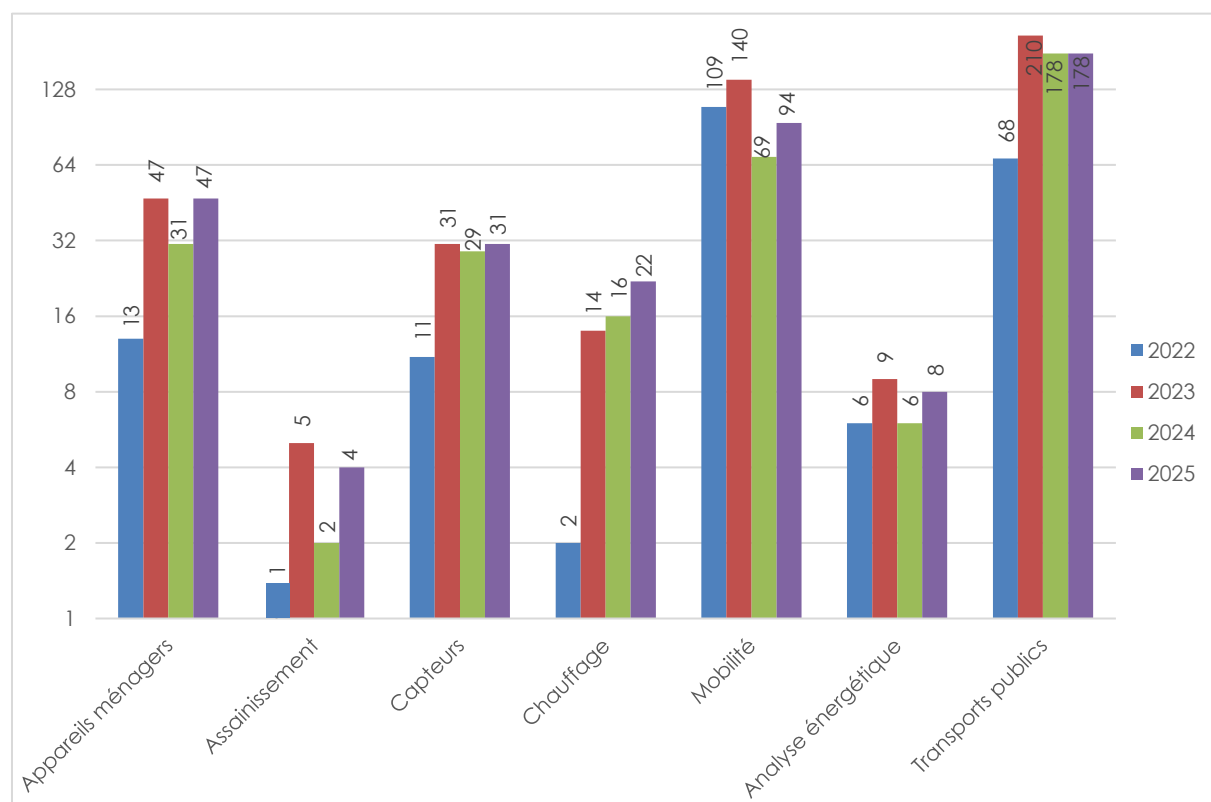
Le compte de Fr. 200'000.-, créé en 2023 pour absorber les nombreuses demandes en lien avec les assainissements des bâtiments de privés, correspondant au Programme bâtiments de l'Etat de Vaud, a été réinscrit au budget communal 2025 et a permis de couvrir 34 demandes.

Subventions octroyées en 2025



La Commission du fonds communal d'encouragement pour le développement durable a octroyé les subventions suivantes :

- Appareils ménagers : 47
- Assainissements énergétiques : 4
- Capteurs photovoltaïques : 31
- Capteurs solaires thermiques : 0
- Chauffage : 22
- Mobilité : 94
- Analyse énergétique : 8
- Transports publics : 178
- Eléments naturels et paysagers : 1
- Formation : 0



Dans la rubrique des « Eléments naturels », aucune demande n'a été effectuée en 2024 et 2025. En 2022 et 2023, il n'y a eu qu'une seule demande par année.

SECTEUR « EVACUATION DES EAUX »

Le territoire de la Commune d'Ecublens est composé de 2 bassins versants qui sont rattachés à deux STEP différentes :

- Bassin Vidy **Lausanne** (STEP de Vidy).
- Bassin Morges **ERM** (STEP de Morges).

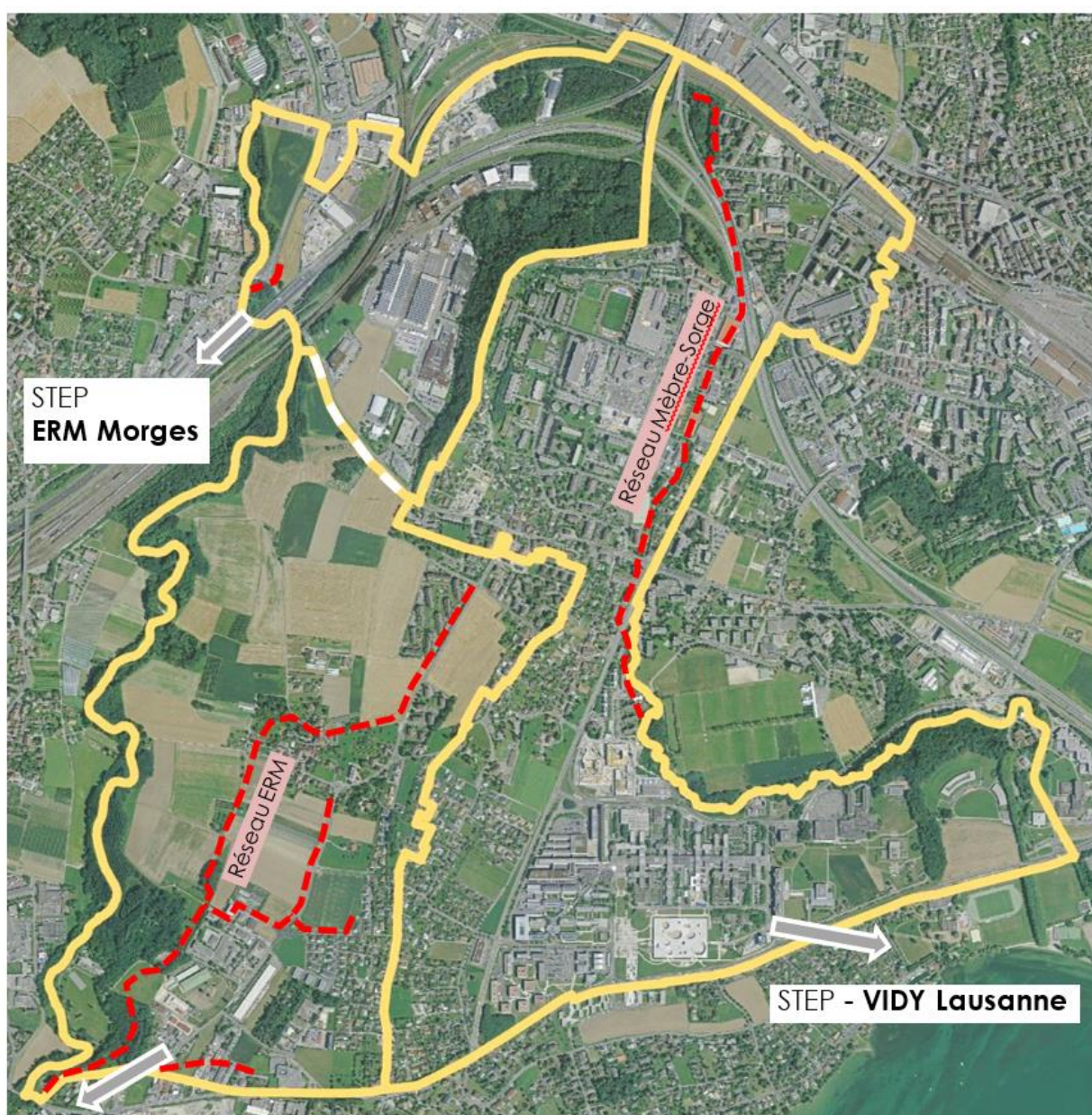
Descriptif des réseaux du PGEE

Ces bassins versants comportent des collecteurs communaux et intercommunaux selon la répartition suivante :

Le réseau communal d'Ecublens, 58 km de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) cumulés.

Le réseau ERM Morges (association intercommunale), 3.8 km de collecteurs d'eaux usées.

Le réseau Mèbre-Sorge (entente intercommunale), 3.2 km de collecteurs d'eaux usées.



STEP – ERM Morges

Représentation associations et ententes – Coordination intercommunale – Collaboration interservices

Le Secteur évacuation des eaux participe (ou est représenté) aux assemblées et séances suivantes :

- Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (CISTEP).
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morigienne (ERM).
- Entente intercommunale Mèbre-Sorge (Mèbre-Sorge).
- Plan régional d'évacuation des eaux de la Chamberonne (PREE).
- Interservices (Service des travaux publics et de l'environnement, Service de l'urbanisme et Police de l'Ouest lausannois) afin de coordonner les travaux communaux.

Représentation du Maître de l'ouvrage

Le Secteur évacuation des eaux a représenté la Commune d'Ecublens en tant que Maître de l'ouvrage pour l'étude et la réalisation des projets suivants :

Ch. de la Plantaz – Ch. de la Dent d'Oche

- Gainage d'un collecteur d'eaux usées.

Chemin des Clos

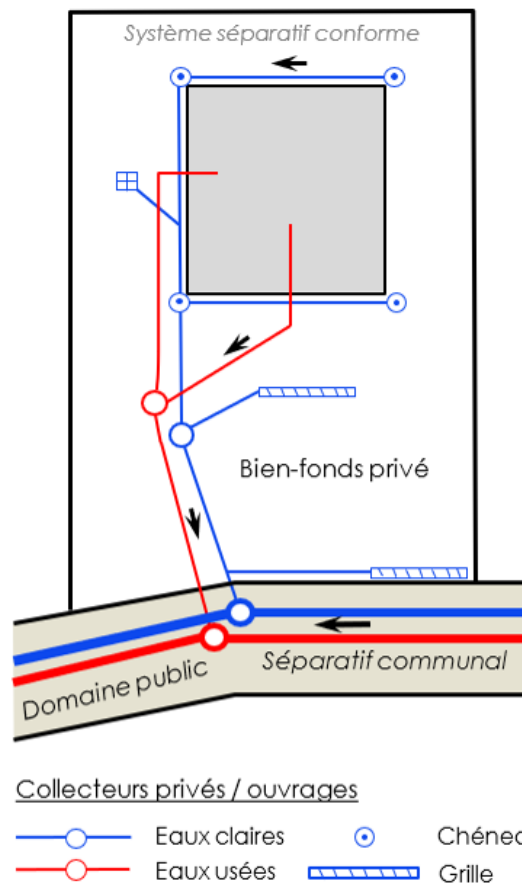
- Réalisation des travaux de déviation du collecteur d'eaux claires « Les Clos centre ».

Entretien et contrôle du réseau communal

- Campagne annuelle de curage et visionnage caméra des collecteurs EU/EC, secteur n° 3, longueur 7.9 km.
- Curage intensif (calcaire et racines) suite aux visionnages caméra.
- Campagne annuelle de réfection des couvercles de regards et ouvrages d'évacuation des eaux.
- Campagne de pose de filets dans les regards communaux pour recherche de pollution.
- Campagne de relevés des ouvrages d'évacuation des eaux de route pour la mise à jour du PGEE.
- Entretien des sacs de route (zone nord).

Contrôle du séparatif des biens-fonds privés

Contrôle du système séparatif des collecteurs privés pour les nouvelles et anciennes constructions.



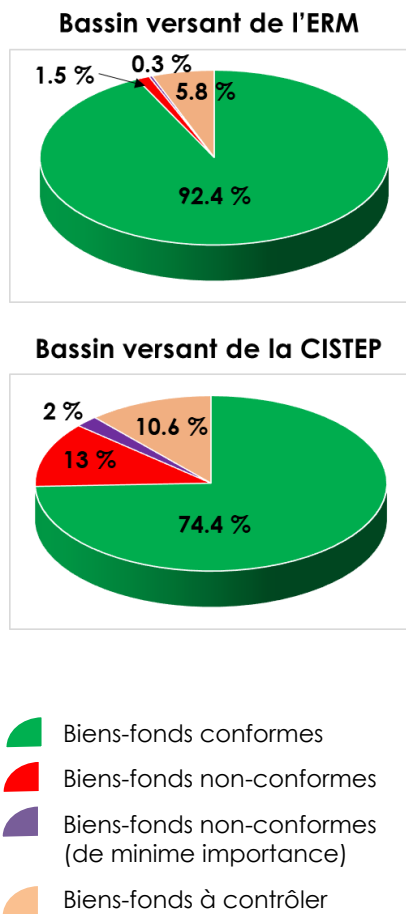
Contrôles réalisés par le Secteur évacuation des eaux :

Nouveaux bâtiments	:	7
Anciens bâtiments	:	7
Mises en conformité	:	0
Sous-total	:	14 contrôles

Décompte des conformités :

Déclarés conformes	:	9
Déclarés non-conformes	:	5
Mises en conformité	:	0

Etat d'avancement du séparatif des biens-fonds privés



Suivi de chantier des nouvelles constructions sur les biens-fonds privés

- Vérification de la conformité des bassins de rétention/régulation réalisés sur les biens-fonds privés.
- Contrôle et suivi de l'exécution des travaux de pose de collecteurs. Validation de la conformité du système séparatif.
- Relevé des ouvrages et mise à jour sur la base informatique communale (PGEE/SIT).

Demandes d'extraits de plans de collecteurs, renseignements techniques

Le Secteur évacuation des eaux a traité 180 demandes d'extraits de plans de collecteurs communaux et privés, via l'interface « Viageo » de partage de géoinformations.

Les bureaux d'ingénieurs, bureaux d'architectes, entreprises de travaux de génie civil,

paysagistes, ainsi que les gestionnaires de réseaux sont les principaux demandeurs.

Dossiers de mise à l'enquête-constructions

Le Service de l'urbanisme a transmis 17 dossiers de mise à l'enquête et 31 dossiers dispensés d'enquête, concernant des transformations ou nouvelles constructions.

La conformité des projets et le respect des lois et des directives en lien avec l'évacuation des eaux sont examinés et font l'objet d'un rapport. Les différentes taxes d'introduction sont calculées et les documents y relatifs joints au permis de construire.

Suivi et mise à jour du PGEE informatique

- Construction, dessin et saisie d'attributs pour les nouveaux chantiers (communaux et privés).
- Saisie des informations recueillies lors des campagnes de curage/TV en vue de la planification des travaux à effectuer.

Système d'information du territoire (SIT)

Durant l'année 2025, la migration des données de l'ancien système du SIT vers le nouveau système Open source QGIS et Geo-Mapfish a été finalisée. La majeure partie des données est désormais mise à jour depuis QGIS.

Campagne de sensibilisation

Le Secteur évacuation des eaux a mené, depuis 2025, une campagne de sensibilisation à travers la pose de clous signalétiques en bronze visant à rappeler que les grilles d'évacuation des eaux pluviales ne sont ni des poubelles ni des bouches d'égout. Cette campagne sera poursuivie jusqu'en 2026.



◆ ◆ ◆ ◆ ◆